

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 12 octobre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2011-1020-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-1021-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-1022-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 OCTOBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 5 octobre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-1023-DEC CORRESPONDANCE / LE BERGER BLANC / NOUVEAU DÉPART

ATTENDU la lettre du 1^{er} octobre 2011 de l'organisme Le Berger Blanc inc. concernant les reportages de Radio-Canada sur la gestion de la population animale ;

ATTENDU QUE cette lettre mentionne également les mesures prises par l'organisme concernant les soins apportés aux animaux ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du 1^{er} octobre 2011 de l'organisme Le Berger Blanc inc. et des mesures prises par ladite société concernant le contrôle et la gestion de la population animale.

Que copie de cette lettre soit transmise au Sous-comité d'évaluation et de vigilance pour le contrôle de la population animale à Terrebonne.

**CE-2011-1024-REC DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE POUR DES FINS
RÉSIDENTIELLES PORTANT SUR DES ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS / MRC LES MOULINS**

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins adoptée le 13 septembre 2011 concernant la demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole sur son territoire et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la résolution de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif appuie la résolution de la MRC Les Moulins concernant l'avis favorable tel qu'indiqué au compte rendu des orientations préliminaires de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec relatif au dossier numéro 371424 concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences sur son territoire portant sur les îlots déstructurés ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil de donner un avis favorable en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* aux orientations préliminaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec décrites dans son compte rendu et appuie la résolution de la MRC Les Moulins du 13 septembre 2011 et portant le numéro 8025-09-11.

CE-2011-1025-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 31 août 2011.

CE-2011-1026-REC PRÉSENTATION « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

ATTENDU QU'en décembre 2010, la Ville de Terrebonne déposait une demande de soutien financier d'un montant de 50 000\$ auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin de réaliser la démarche MADA menant à l'élaboration d'un plan d'action;

ATTENDU QUE la demande de soutien financier visait la mise à jour simultanément des deux (2) démarches en faveur des familles et des aînés, soit de la Politique familiale et de la démarche MADA;

ATTENDU la présentation de la démarche MADA à la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine par le directeur général du Carrefour action municipale et famille, en date du 31 août 2011;

ATTENDU la Politique familiale adoptée le 9 mai 2005 par le Conseil municipal (résolution numéro 247-05-2005) ;

ATTENDU le plan « Action Famille Terrebonne », plan de mise en œuvre de la Politique familiale, adopté le 11 octobre 2005 par le Conseil municipal (résolution numéro 583-10-2005);

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer un bilan du plan d'action famille et subséquemment de mettre à jour la Politique familiale;

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, impose aux municipalités de plus de 15 000 habitants à déposer un plan d'action visant à répondre aux orientations de la Loi;

ATTENDU QUE durant la présentation de la démarche MADA par le Carrefour action municipale et famille, il a été constaté une similitude de plusieurs éléments des trois (3) démarches, soit MADA, la Politique famille et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2011-08-31/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le regroupement en une seule politique la démarche MADA, la Politique familiale et le plan d'action assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la refonte en une seule politique de la démarche MADA, de la Politique familiale et du plan d'action assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin de suivre ladite démarche et à présenter au Comité exécutif un projet de politique refondu et son plan d'action.

CE-2011-1027-DEC BILAN DU PLAN ACTION FAMILLE

ATTENDU la Politique familiale adoptée le 9 mai 2005 par le Conseil municipal (résolution numéro 247-05-2005) ;

ATTENDU le plan « Action Famille Terrebonne », plan de mise en œuvre de la Politique familiale, adopté le 11 octobre 2005 par le Conseil municipal (résolution numéro 583-10-2005);

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer un bilan du Plan Action Famille;

ATTENDU l'adoption d'une résolution du Comité exécutif visant à regrouper en une seule politique la démarche MADA, la Politique familiale et le Plan d'action assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2011-09-28/02 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le bilan du Plan Action Famille ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité mandate ladite Commission et le service des communications afin qu'un bilan de la Politique familiale (document de référence, conférence de presse, etc.) soit préparé.

CE-2011-1028-REC PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN CAMP DE JOUR POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE

ATTENDU QUE depuis l'été 2005, la Ville de Terrebonne offre un programme d'intégration en camp de jour pour les enfants présentant des déficiences intellectuelle ou physique légères;

ATTENDU QUE ce programme est né d'un engagement de la municipalité de poursuivre un programme autrefois pris en charge par « Les Filandières (La Myriade) »;

ATTENDU QUE la « Politique d'accessibilité au programme d'accompagnement en camp de jour pour les personnes présentant une déficience » a été établie

suite à une consultation notamment auprès des représentants des Filandières, de l'Association régionale des personnes handicapées de Lanaudière et d'intervenants du Service de l'animation de la Ville;

ATTENDU QUE cette politique a été présentée à la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine en avril 2006 et entérinée par le Comité exécutif;

ATTENDU QUE l'éligibilité des enfants au programme se fait à partir des critères qui sont établis dans notre « Politique d'accessibilité au programme d'accompagnement en camp de jour pour les personnes présentant une déficience » et en collaboration avec des intervenants du milieu (éducateurs spécialisés, enseignants, thérapeutes) qui gravitent auprès des enfants durant l'année afin de valider si l'enfant répond aux critères et pour établir un ratio d'accompagnement;

ATTENDU QUE sauf exception, le programme prévoit deux (2) journées d'accompagnement par semaine aux enfants qui nécessitent un encadrement 1/1 et 4 jours pour les enfants qui sont jumelés;

ATTENDU QUE le programme de camp de jour s'adresse aux enfants âgés de 6 à 12 ans, mais qu'en raison de leurs besoins particuliers, les enfants peuvent également être accueillis jusqu'à 14 ans;

ATTENDU QUE la clientèle est principalement composée d'enfants présentant une déficience intellectuelle légère, trouble de la parole, déficience auditive, trisomie, autisme, TED, TDAH, syndrome de Gilles de la Tourette;

ATTENDU QU'au fil des ans, la Ville a passablement augmenté sa contribution afin de bonifier son programme faisant passer le nombre d'agents de soutien à l'intégration (ASI) de 6 à 16 (été 2011);

ATTENDU QUE malgré que la Ville accueille de plus en plus d'enfants, elle n'arrive toujours pas à répondre à la demande des parents. Ainsi, à l'été 2011, le programme aura permis l'accompagnement de 39 enfants, pour un total de 777 journées, alors que la demande initiale des parents se chiffrait à 930;

ATTENDU QU'afin d'offrir un service de qualité, nous embauchons, de façon générale, du personnel qui étudie dans un domaine connexe (éducation spécialisée, psychoéducation, enseignement, etc.) mais que nous devons régulièrement compléter l'équipe des ASI avec des étudiants qui ont, soit de l'expérience en camp de jour ou une affinité avec la clientèle spéciale sans toutefois avoir une formation spécifique;

ATTENDU QUE la plupart des autres municipalités offrent un programme d'accompagnement en intégration et, à ce jour, leurs critères d'admissibilité ressemblent aux nôtres;

ATTENDU QU'afin de faciliter l'intégration ou la participation d'enfants ou de jeunes adultes ayant des besoins spécifiques, la Ville soutient les organismes « Projet Félix » et « Les Répits de Gaby » qui offrent des services de camps de jour spécialisés et ségrégués durant la période estivale;

ATTENDU QU'au fil des ans, la Ville a reçu plusieurs demandes pour lesquelles elle n'a pas été en mesure de donner suite compte tenu du handicap de l'enfant, de troubles de comportement ou des soins nécessaires requis;

ATTENDU QUE l'ensemble des demandes de ces parents est légitime, puisqu'ils travaillent également. Cependant, les soins requis par ces enfants dépassent la mission et la capacité des camps de jour municipaux qui se veulent à la base un lieu d'animation qui répond aux attentes et besoins d'une clientèle sans handicap lourd, dans un cadre sécuritaire;

ATTENDU QUE dans le cas de clientèle ayant des besoins très spécifiques, nous sortons du cadre récréatif pour aller dans la prise en charge, la rééducation et parfois même des actes médicaux;

ATTENDU QU'une recherche effectuée au niveau de la MRC et des villes environnantes a démontré qu'il existe très peu de ressources pour accueillir ces enfants en période estivale ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2011-09-28/03 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le programme d'accompagnement en camp de jour pour les personnes présentant une déficience ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la poursuite du programme actuellement en place et son soutien aux organismes reconnus offrant des camps spécialisés et ségrégués.

QUE le Conseil municipal envoie aux instances gouvernementales ou institutionnelles concernées, une lettre demandant la reconnaissance du droit à l'accès d'un service continu pour les enfants ayant des besoins spécifiques, avec du personnel ayant la connaissance et l'expertise pour intervenir d'une façon adéquate.

**CE-2011-1029-DEC AUTORISATION / HONORAIRES PROFESSIONNELS /
ACQUISITION / SECTEUR EST / SABLIERES THOUIN
/ RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU QU'au cours des dernières années, la Ville de Terrebonne a connu une très grande croissance industrielle faisant en sorte que les secteurs voués à l'usage industriel sont pratiquement tous construits ;

ATTENDU QU'une demande de modification du schéma a été déposée à la MRC Les Moulins, laquelle prévoit une affectation industrielle sur une sablière en fin d'exploitation ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit acquérir éventuellement ladite sablière ;

ATTENDU QUE depuis 2009 des discussions sont en cours avec les propriétaires de ces terrains dans le but d'une acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation ;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter un règlement d'honoraires professionnels afin de pouvoir mandater les professionnels requis pour l'acquisition des terrains aux fins industrielles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que la Direction du greffe et affaires juridiques ainsi que la Direction de l'administration et finances soient et sont mandatées afin de présenter au Conseil municipal un règlement d'honoraires professionnels pour la planification et l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de la Sablière Thouin, et ce, pour un montant de 785 500\$ plus les frais de règlement.

**CE-2011-1030-DEC RUISSEAU NOIR / 3453014 CANADA INC. / MYSO
INC. / MICHEL MOUCHAHOIR / PROMESSES DE
CESSION / LOTS 4 654 683, 4 654 685 ET 4 654 687**

ATTENDU QUE le 19 novembre 2007, M. Michel Mouchahoir signait une promesse de cession pour fins de parc du lot 3 969 566 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la promesse a été dûment entérinée à la séance du Comité exécutif du 6 février 2008 aux termes de la résolution numéro CE-2008-98-DEC ;

ATTENDU QUE le lot 3 969 566 du cadastre du Québec a été vendu par M. Mouchahoir à 3453014 Canada inc. (M. Jean-Guy Ouellette) en novembre 2007

et publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 14 793 604 ;

ATTENDU QUE le lot 3 969 566 a fait l'objet d'un lotissement et est désormais connu comme étant les lots **4 654 686** et **4 654 687** du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2007 3453014 Canada inc. (M. Jean-Guy Ouellette) signait une promesse de cession pour fins de parc des lots 3 969 648 et 3 969 685 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la promesse a été dûment entérinée à la séance du Comité exécutif du 6 février 2008 aux termes de la résolution numéro CE-2008-98-DEC ;

ATTENDU QUE le lot 3 969 648 a fait l'objet d'un lotissement et est désormais connu comme étant les lots **4 654 682** et **4 654 683** du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot 3 969 685 a été cédé par 3456014 Canada inc. à Garderie Éduc-Atout de La Plaine aux termes d'un acte de vente signé le 22 octobre 2009 et publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 16 657 262 ;

ATTENDU QUE le 19 novembre 2007, Les Immeubles Myso inc. signaient une promesse de cession pour fins de parc du lot 3 969 591 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la promesse a été dûment entérinée à la séance du Comité exécutif du 6 février 2008 aux termes de la résolution numéro CE-2008-98-DEC ;

ATTENDU QUE le lot 3 969 591 a fait l'objet d'un lotissement et est désormais connu comme étant les lots 4 654 684 et 4 654 685 du cadastre du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2008-98-DEC soit et est modifiée afin de procéder à la cession des lots 4 654 687, 4 654 685 et 4 654 683 du cadastre du Québec, comme suit;

- en ajoutant, au paragraphe 6, *in fine* : « le lot 3 969 566 devenu la propriété de 3453014 Canada inc. et ayant fait l'objet d'un lotissement pour être désormais connu comme étant les lots 4 654 686 et 4 654 687 du cadastre du Québec;
- en ajoutant, au paragraphe 7, *in fine*, « le lot 3 969 648 ayant fait l'objet d'un lotissement pour être désormais connu comme étant les lots 4 654 682 et 4 654 683 du cadastre du Québec;
- en ajoutant, au paragraphe 8, *in fine*, « lot ayant fait l'objet d'un lotissement pour être désormais connu comme étant les lots 4 654 684 et 4 654 685 du cadastre du Québec;
- en retirant, au paragraphe 7, le lot 3 969 685 du cadastre du Québec.

**CE-2011-1031-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 600 754,78\$ préparée le 6 octobre 2011 ;
 - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 634 362,45\$ préparée le 3 octobre 2011.
-

CE-2011-1032-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 24 800,22\$ préparée le 6 octobre 2011 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 3 990 725,06\$ préparée le 3 octobre 2011.

CE-2011-1033-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / DOSSIER BLA-07102011-DA / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-07102011-DA;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminées par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro BLA-07102011-DA.

CE-2011-1034-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / DOSSIER PISC-04102011-OB / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-04102011-OB;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro PISC-04102011-OB.

CE-2011-1035-DEC PÉRIODE PROBATOIRE / CONTREMAÎTRE / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 6 avril 2011, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Martine Piché au poste de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE Mme Martine Piché a terminé sa période de probation et doit être confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que Mme Martine Piché soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2011-1036-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS / SERVICE DU SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux immeubles et équipements au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Daniel Tremblay au poste de préposé aux immeubles et équipements au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 17 octobre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2011-1037-DEC NOMINATION / ÉGOUTIÈRE / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Maryse Turgeon au poste d'égoutière au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 17 octobre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2011-1038-DEC SOUMISSION / ACHAT DE PNEUS D'HIVER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de pneus d'hiver de marque « Toyo » (SOU-2011-100);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 4 octobre 2011 à 11 h 01, à savoir :

Centre de pneus Villemaire inc.	36 363,69\$
---------------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Centre de pneus Villemaire inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 6 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CENTRE DE PNEUS VILLEMAIRE INC.**, datée du 23 septembre 2011, pour la fourniture de pneus d'hiver de marque « Toyo », le tout pour un montant de 31 918,96\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0283 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1039-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES DE MARGAUX, DE BORDEAUX, DE FRONSAC, DE POMEROL ET DE SANNOIS

ATTENDU QUE des travaux de pavage, bordures et d'éclairage routier dans les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois sont nécessaires et prévus au règlement d'emprunt numéro 508 ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 416-09-2011 mandatant la firme Dessau inc. pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de novembre 2011 au printemps 2012 ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme Dessau inc., en date du 30 septembre 2011, au montant de 1 403 316,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage routier dans les rues Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour des travaux de pavage, bordures et d'éclairage routier dans les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 508.

CE-2011-1040-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS / SAISON 2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne peut bénéficier à nouveau d'une subvention des gouvernements du Québec et Canada sur la redevance de la taxe d'accise, programme TECQ II s'échelonnant de 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE des travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts – saison 2012 sont nécessaires afin de valider l'état des conduites avant de déposer la demande de subvention ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt devra être adopté pour lesdits travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux d'inspection préalablement aux estimations préliminaires ;

ATTENDU QUE les travaux devraient être réalisés du mois de novembre 2011 au mois de janvier 2012 ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la Direction du génie et projets spéciaux, en date du 6 octobre 2011, au montant de 268 800\$;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts – saison 2012, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la

Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'inspection télévisée sur le réseau d'égouts – saison 2012.

Que les paiements soient faits temporairement par le fonds général et remboursés par le règlement d'emprunt numéro 515 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2011-1041-DEC PARADE / JOUR DU SOUVENIR / AMICALE DES VÉTÉRANS / 5 NOVEMBRE 2011

ATTENDU la demande de l'Amicale des vétérans de Terrebonne pour tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 5 novembre 2011, de 13h30 à 16h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Amicale des vétérans de Terrebonne à tenir une parade pour le jour du Souvenir, le samedi 5 novembre 2011, de 13h30 à 16h30, et autorise également le tir de deux (2) coups de canon au début de la minute de silence et deux (2) autres pour terminer cette même minute, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Réduction ou interruption de la circulation automobile

Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par le défilé. Les rues concernées sont les suivantes : départ du 766, rue Léopold-Lachapelle, pour ensuite emprunter la montée Masson en direction de la rue Saint-Louis, puis à droite en direction du boulevard des Braves et arrêt au parc Masson. Le retour se fera par la rue Saint-Pierre, puis les rues Sainte-Marie, Saint-Louis, montée Masson, à gauche sur la rue Louis-H.-Desjardins, à droite sur la rue du Curé-Comtois et retour au local des vétérans sur la rue Léopold-Lachapelle. Le parcours et la fermeture partielle ou totale de certaines des rues précitées devront faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.

2) Fermeture de rue

La voie côté Ouest du boulevard des Braves sera fermée à la circulation de 13h30 à 16h. La voie côté Est sera ouverte à la circulation locale seulement. Des barrières de rues ainsi que des panneaux d'identification seront installés par le service de la voirie.

3) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée le long du parcours pour la tenue de cet événement.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-1042-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU le rapport présenté par M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, relativement aux transferts budgétaires d'un montant de 54 126\$ afin d'équilibrer certains postes budgétaires de cette direction ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 54 126\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros	
1-02-715-00-650	7 700\$
1-02-730-00-921	2 411\$
1-02-741-00-311	400\$
1-02-741-00-411	26 215\$
1-02-752-00-311	2 000\$
1-02-752-00-411	5 000\$
1-02-752-00-416	1 100\$
1-02-752-00-492	900\$
1-02-752-00-494	500\$
1-02-790-00-312	500\$
1-02-752-00-513	3 100\$
1-02-752-00-650	300\$
1-02-752-00-900	4 000\$

AUX postes budgétaires numéros	
1-02-710-00-411	10 000\$
1-02-721-00-493	16 800\$
1-02-721-00-494	2 500\$
1-02-730-00-511	5 526\$
1-02-752-00-646	300\$
1-02-771-00-672	19 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2011-0286 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2011-1043-DEC RENOUELEMENT / PROTOCOLE D'ENTENTE / CLUB DE NATATION TORPILLE

ATTENDU QUE le protocole d'entente intervenu avec le Club de natation Torpille concernant les modalités d'utilisation du bassin aquatique, des services et des équipements fournis par la Ville venait à échéance le 27 juillet dernier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec Le Club de natation Torpille concernant les modalités d'utilisation du bassin aquatique, des services et des équipements fournis par la Ville, et ce, pour une durée de trois (3) ans et renouvelable par tacite reconduction.

CE-2011-1044-REC PROTOCOLE DE GESTION / LA MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE

ATTENDU QUE suite à l'ensemble des démarches effectuées visant à mettre en place un centre de loisir et de service dédié aux aînés de 55 ans et plus, une nouvelle corporation était créée le 3 août 2011 ;

ATTENDU QUE cette nouvelle corporation nommée La Maison des Aînés de Terrebonne a, jusqu'à maintenant, rédigé ses règlements généraux et se prépare à convoquer tous les citoyens de Terrebonne âgés de 55 ans et plus à l'assemblée générale de fondation de l'organisme ;

ATTENDU la rédaction d'un protocole de gestion à intervenir avec La Maison des Aînés de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter les termes et conditions énoncés au protocole joint à la

présente résolution pour en faire partie intégrante conditionnellement à la préparation d'un budget pro forma.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente de gestion à intervenir avec La Maison des Aînés de Terrebonne.

**CE-2011-1045-DEC SOUMISSION / ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS
POUR LE REMPLACEMENT GRADUEL DU PARC
ACTUEL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'achat de treize (13) écrans pour le service 911 de la Direction de la police ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues, à savoir :

ProContact	3 507,75\$
Softchoice	3 752,05\$
Technologie Metafore inc.	3 804,41\$
MicroAge	3 815,98\$
Compugen	4 129,78\$

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé également des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de sept (7) ordinateurs pour le remplacement graduel du parc actuel – phase 3;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

ProContact	7 815,26\$
Technologie Metafore inc.	11 520,88\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ProContact s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 octobre 2011 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter les soumissions de la compagnie **PROCONTACT** pour l'achat de treize (13) écrans pour le service 911 de la Direction de la police, pour un montant de 3 079\$ (taxes en sus) et pour l'achat de micro-ordinateurs pour le remplacement graduel du parc actuel – phase 3, le tout pour un montant de 6 860\$ (taxes en sus), à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0281 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1046-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire